

## LE CONSEIL CONSULTATIF DES JURASSIENS DE L'EXTERIEUR (CCJE)

Le Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur invite à voter OUI le 18 juin prochain.

Les citoyennes et citoyens de Moutier sont appelés aux urnes le 18 juin prochain pour décider de leur appartenance cantonale. Le CCJE soutient sans réserve le transfert de Moutier dans le canton du Jura. Le conseil est convaincu que le transfert de Moutier dans le canton du Jura permettra de renforcer l'identité de la région et la fera rayonner à l'extérieur.

Les habitants de Moutier partagent avec ceux du canton du Jura la géographie, l'histoire, le tissu économique, la langue, la culture et de nombreux liens sociaux. Lors des scrutins fédéraux, les citoyens de Moutier votent, dans la très grande majorité des cas, de manière identique à ceux du canton du Jura. Les membres du CCJE observent attentivement le Jura depuis l'extérieur et sont convaincus que les points communs et les affinités qui lient Moutier au canton du Jura prévalent largement sur les divergences.

En matière économique, l'Etat jurassien mettra en valeur le tissu économique prévôtois. Ce secteur étant très orienté sur la micromécanique, il bénéficiera des mesures mises en œuvre par le canton du Jura en faveur de la diversification économique, en particulier dans le secteur tertiaire et dans les technologies numériques et médicales. Moutier profitera des collaborations engagées avec la métropole bâloise. Le Parc suisse d'innovation, dont un site se trouvera à la jonction autoroutière Delémont-est, à 7 minutes de Moutier, bénéficiera aux entreprises de Moutier. En matière de fiscalité, ces dernières profiteront d'avantages tels que le rapport d'experts indépendant l'a démontré.

Dans le domaine de la formation, les écoles primaires et secondaires seront maintenues continueront à accueillir des élèves des villages voisins. Les autorités jurassiennes entendent maintenir au niveau du secondaire II les filières proposées actuellement aux habitants de Moutier. Il appartiendra aux autorités bernoises et jurassiennes de régler l'avenir des deux établissements situés à Moutier, à savoir le ceff artisanat et l'Ecole de maturité spécialisée. Le CCJE apprécie la volonté des autorités jurassiennes de maintenir à Moutier le ceff artisanat et l'accueil des élèves des deux cantons. Et en cas d'opposition du canton de Berne, l'engagement jurassien d'installer à Moutier une division du Centre jurassien d'enseignement et de formation est une preuve de l'importance donnée à la formation des jeunes générations, chère au CCJE.

Le CCJE est convaincu que sur le plan culturel, les autorités jurassiennes pourront renforcer le rôle central de Moutier car ses institutions offrent un important potentiel. Le soutien de l'Etat jurassien à la culture demeure plus important dans le Jura ainsi que l'ont démontré les experts indépendants. Les acteurs culturels de Moutier bénéficient du reste déjà d'aides financières du canton du Jura mais aussi des collaborations des milieux culturels jurassiens et de la participation du public jurassien.

**Le Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur appelle les électrices et électeurs de Moutier à voter résolument OUI en faveur d'un rattachement au canton du Jura.**

Le Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur

Personne de contact: Arlette Elsa Emch – Présidente - Tél. 079 445 94 76